



VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Je soussigné, greffière de la Ville, avise les citoyens concernés que le conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a adopté les règlements suivants :

Règlement numéro 1400-44 : (Adopté le 26 février 2019)

RÈGLEMENT NUMÉRO 1400-44 AFIN DE MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE POUR AGRANDIR LA ZONE C-601 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H-705 POUR Y INCLURE LES LOTS 5 979 333 À 5 979 338 ET UNE PARTIE DU LOT 5 979 344.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au Service du greffe à l'hôtel de ville, situé au 3000, chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux et qu'il a reçu toutes les approbations nécessaires.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi, en date du 27 mars 2019, soit en date du certificat de conformité délivré par le directeur général par intérim de la MRC de Deux-Montagnes.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 1^e jour du mois de mai 2019.


Me Marie-Josée Russo
Greffière